



SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1 Identificateur de produit : Diesel Treat

Autres moyens d'identification :

Non disponible

1.2 Utilisations recommandées du produit chimique et restrictions d'utilisation :

Utilisations pertinentes (usage grand public) : Additif pour carburant diesel

Utilisations pertinentes (utilisateurs professionnels) : Additif pour carburant diesel

Utilisations pertinentes (utilisateurs industriels) : Additif pour carburant diesel

Utilisations déconseillées : Toute utilisation non précisée dans la présente section ou à la section 7.3

1.3 Identificateur du fournisseur initial :

R.B. Howes & Co. Inc.
60 Ocean State Drive
02852 North Kingstown - RI - United States
Téléphone : 4012945500
SDS@howesproducts.com
www.howesproducts.com

Fabricant

R.B. Howes & Co., Inc.
3511 North Ohio Street
Wichita, KS, 67219
USA
T 401-294-5500, 1-800 GET HOWES (438-4693)

Distributeur

White Line Distributors
3625 Weston Rd Unit 24
North York, ON M9L 1V9 - Canada
T +1 416-747-8509

Fabricant

EMCO Chemical Packaging
2100 Commonwealth Ave.
North Chicago, IL 60064 - USA
T 847-689-2200

Distributeur

Associated Truckers Supply
44195 Yale Rd
Chilliwack, BC V2R 4H2 - Canada
T +1 604-795-5700

1.4 Numéro de téléphone d'urgence : 703-527-3887 (CHEMTREC) 800-424-9300

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classé conformément au 29 CFR 1910.1200 (HCS 2024) et à la partie 2 du Règlement sur les produits dangereux (RPD) du Canada, dans sa version modifiée.

29 CFR 1910.1200 (HCS 2024) / SIMDUT 2022 (RPD) :

Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 4, H332

Danger par aspiration, catégorie 1, H304

Cancérogénicité, catégorie 1B, H350

Liquides inflammables, catégorie 4, H227

Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 2 (irritation cutanée), H315

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique, catégorie 3 (effets narcotiques), H336

2.2 Éléments d'étiquetage :



Mention d'avertissement : Danger
Pictogrammes requis sur le lieu de travail : Point d'exclamation; Danger pour la santé

Mentions de danger :

H332 Nocif par inhalation.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H350 Peut provoquer le cancer.

H227 Liquide combustible.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

P264 Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Utiliser une protection du visage lorsqu'il existe un risque d'éclaboussures.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.



Fiche de données de sécurité
Conformément au 29 CFR 1910.1200 (HCS 2024) et au
SIMDUT 2022 (DORS/2022-272)
Diesel Treat

P304+P340+P312 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.
P370+P378 En cas d'incendie : Utiliser de la mousse, une poudre chimique sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

2.3 Dangers non classifiés ailleurs / Autres dangers :

États-Unis — Dangers associés aux utilisations connues ou raisonnablement prévisibles résultant de réactions chimiques en vertu du 29 CFR 1910.1200(d)(1)(ii) : Aucun identifié.

États-Unis — Dangers non classifiés ailleurs (HNOC) : Sans objet.

Canada — Dangers pour la santé et dangers physiques non classifiés ailleurs (HHNOC — PHNOC) : Non disponible.

Canada — Autres dangers connus du fournisseur : Non disponible.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances : Sans objet (mélange).

3.2 Mélanges : Mélange composé d'additifs dans des solvants.

CAS / identificateur unique	Dénomination chimique	Concentration (%)
8008-20-6	Kérosène (pétrole)	30 - <60%
64742-47-8	Distillats légers (pétrole), hydrotraités	10 - <30%
64742-53-6	Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités, <3% IP 346, <20.5 cSt @ 40°C	10 - <30%
64742-95-6	Naphta léger aromatique (pétrole), solvant, <0.1% EC 200-753-7	5 - <10%
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	1 - <5%
64742-94-5	Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, >1 % de naphthalène	1 - <5%
98-82-8	Cumène	<1%
91-20-3	Naphtalène	<1%
98-94-2	Cyclohexyldiméthylamine	<1%

Les autres composants ne sont pas dangereux et/ou sont présents en quantités inférieures aux seuils de déclaration. L'identité chimique précise et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition a été retenu à titre de secret commercial conformément au 29 CFR 1910.1200(i)

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

4.1 Description des premiers soins nécessaires :

Inhalation : Éloigner la personne touchée de la zone d'exposition, l'amener à l'air frais et la maintenir au repos. Dans les cas graves, notamment en cas d'arrêt cardiorespiratoire, du personnel formé peut pratiquer une réanimation appropriée et doit obtenir immédiatement une assistance médicale.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment la peau touchée avec de l'eau et un savon neutre. Si l'irritation est grave ou persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer et consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion / aspiration : Demander immédiatement une assistance médicale. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête baissée afin de réduire le risque d'aspiration. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Rincer la bouche et la gorge et maintenir la personne touchée au repos.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés : Irritation cutanée; effets nocifs par inhalation; effets sur le système nerveux central, notamment somnolence ou vertiges; l'aspiration dans les poumons peut être mortelle. Voir les sections 2 et 11.

4.3 Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial : Le danger d'aspiration exige une évaluation médicale rapide après l'ingestion.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1 Agents extincteurs appropriés : Mousse, poudre chimique sèche ou dioxyde de carbone.

Agents extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau direct.

5.2 Dangers spécifiques du produit : Liquide combustible. La combustion ou la décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres produits de décomposition organiques irritants ou toxiques.

5.3 Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers : Porter des vêtements de protection complets et un appareil de protection respiratoire autonome. Évacuer le personnel non essentiel, éliminer les sources d'inflammation, refroidir les récipients exposés depuis une distance sécuritaire, s'il y a lieu, et empêcher les eaux d'extinction de pénétrer dans les cours d'eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence : Évacuer le personnel non nécessaire. Éliminer les sources d'inflammation. Assurer une ventilation adéquate. Empêcher la formation de mélanges vapeur-air inflammables. Porter l'EPI approprié décrit à la section 8. Mettre à la terre et à la masse l'équipement conducteur lorsqu'une accumulation d'électricité statique est possible.

6.2 Précautions relatives à l'environnement : Empêcher la pénétration dans les drains, les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines. Contenir le produit déversé et aviser l'autorité compétente si le rejet menace le public ou l'environnement.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage : Absorber avec du sable ou un autre absorbant inerte non combustible et placer dans des récipients fermés appropriés en vue de l'élimination. Ne pas utiliser de sciure ni d'autres absorbants combustibles. Pour les rejets dans l'eau, utiliser des barrages ou d'autres méthodes appropriées de confinement et de récupération mécanique; obtenir les autorisations requises avant d'utiliser des dispersants.

Déclaration aux États-Unis : Pour les rejets dépassant les quantités à déclarer applicables, consulter le 40 CFR 302 et aviser le National Response Center au 800-424-8802, selon les exigences.

6.4 Référence à d'autres sections : Voir les sections 8 et 13.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention : Maintenir les récipients fermés de manière étanche. Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des vapeurs ou du brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Transférer lentement et mettre l'équipement à la terre/à la masse lorsqu'une accumulation d'électricité statique est possible. Ne pas manger ni boire pendant la manipulation; se laver après utilisation. Respecter les exigences applicables en matière de santé et de sécurité au travail aux États-Unis et au Canada.

7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche et garder sous clef. Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation, de la lumière directe du soleil, des décharges électrostatiques et des matières incompatibles. Tenir à l'écart des aliments.



Fiche de données de sécurité
Conformément au 29 CFR 1910.1200 (HCS 2024) et au
SIMDUT 2022 (DORS/2022-272)

Diesel Treat

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Additif pour carburant diesel. Aucune recommandation supplémentaire au-delà de celles précisées dans la présente FDS.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle :

Substance	LEP OSHA (É.-U.)	VLE de l'ACGIH (source 2022)	Colombie-Britannique	Alberta	Ontario
Kérosène (pétrole) (8008-20-6)	--	200 mg/m ³ TWA	200 mg/m ³ TWA	200 mg/m ³ 8-h	--
1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)	--	10 ppm TWA	25 ppm TWA	25 ppm (123 mg/m ³) 8-h	--
Mésitylène (108-67-8)	--	10 ppm TWA	25 ppm TWA	25 ppm (123 mg/m ³) 8-h	--
Xylène* (1330-20-7)	100 ppm (435 mg/m ³) TWA	20 ppm TWA	100 ppm TWA; 150 ppm STEL	100 ppm (434 mg/m ³) 8-h; 150 ppm (651 mg/m ³) 15-min	--
1,2,3-triméthylbenzène (526-73-8)	--	10 ppm TWA	25 ppm TWA	25 ppm (123 mg/m ³) 8-h	--
Cumène* (98-82-8)	50 ppm (245 mg/m ³) TWA	5 ppm TWA	25 ppm TWA; 75 ppm STEL	50 ppm (246 mg/m ³) 8-h	--
Éthylbenzène* (100-41-4)	100 ppm (435 mg/m ³) TWA	20 ppm TWA	20 ppm TWA	100 ppm (434 mg/m ³) 8-h; 125 ppm (543 mg/m ³) 15-min	--
Naphtalène (91-20-3)	10 ppm (50 mg/m ³) TWA	10 ppm TWA	10 ppm TWA	10 ppm (52 mg/m ³) 8-h; 15 ppm (79 mg/m ³) 15-min	--
Cyclohexyldiméthylamine (98-94-2)	--	--	--	--	5 ppm (26 mg/m ³) STEL

8.2 Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser une ventilation générale ou locale adéquate et d'autres mesures d'ingénierie, au besoin, afin de maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition professionnelle applicables. Effectuer une évaluation des dangers au travail en fonction de la tâche et du territoire de compétence.

Protection respiratoire : Si les mesures d'ingénierie ne permettent pas de maintenir les concentrations dans l'air sous les limites applicables ou à des niveaux acceptables, utiliser une protection respiratoire appropriée choisie par un professionnel qualifié.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques et convenant à l'exposition aux hydrocarbures/solvants; choisir le matériau des gants et le temps de passage en fonction de la tâche et des renseignements du fabricant.

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux. Utiliser des lunettes étanches contre les éclaboussures chimiques et/ou un écran facial lorsqu'il existe un risque d'éclaboussures.

Protection du corps : Porter des vêtements de protection au besoin pour prévenir le contact avec la peau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Empêcher tout rejet non contrôlé dans l'environnement. Utiliser un confinement lorsque les déversements pourraient atteindre les drains ou les cours d'eau.

Composés organiques volatils (COV) : 68,42 % en poids.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriété	Valeur
État physique	Liquide
Apparence	Ambre
Couleur	Ambre
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Non disponible
Point de fusion/point de congélation	Non disponible
Point d'ébullition / point initial d'ébullition / plage	Non disponible
Inflammabilité	Liquide combustible
Limites inférieure/supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non disponible
Point d'éclair	>66 °C (>150 °F)
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
pH	Non disponible
Viscosité cinématique	≤20.5 mm ² /s at 40 °C (104 °F)
Solubilité dans l'eau	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur relative	Non disponible
Masse volumique	835.5 kg/m ³ at 20 °C (68 °F)
Densité relative	0.86 at 20 °C / 68 °F
Caractéristiques des particules	Sans objet — liquide

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité : Aucune réaction dangereuse n'est prévue, car le produit est stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Voir la section 7.

10.2 Stabilité chimique : Chimiquement stable dans les conditions indiquées d'entreposage, de manutention et d'utilisation.

10.3 Risque de réactions dangereuses : Dans les conditions précisées, aucune réaction dangereuse entraînant des températures ou une pression excessives n'est prévue.

10.4 Conditions à éviter : Éviter les températures élevées, la chaleur, les sources d'inflammation et la lumière directe du soleil. Voir la section 7.

10.5 Matériaux incompatibles : Éviter les acides forts, les matières comburantes, les alcalis et les bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Selon les conditions de décomposition, du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et d'autres composés organiques peuvent être libérés.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques : Les renseignements expérimentaux relatifs aux propriétés toxicologiques du produit lui-même ne sont pas disponibles.

Voies d'exposition probables : Ingestion, inhalation, contact avec la peau et contact avec les yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques : Les effets signalés comprennent une irritation de la gorge, des douleurs abdominales, des nausées et des vomissements après ingestion; des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées, des vomissements, de la confusion et, dans les cas graves, une perte de conscience après une forte exposition par inhalation; ainsi qu'une inflammation de la peau après contact.



Fiche de données de sécurité
Conformément au 29 CFR 1910.1200 (HCS 2024) et au
SIMDUT 2022 (DORS/2022-272)

Diesel Treat

Effets immédiats et retardés; effets chroniques : En cas d'exposition répétée ou prolongée, ou d'exposition à des concentrations supérieures aux limites d'exposition professionnelle recommandées, des effets nocifs sur la santé peuvent survenir selon la voie d'exposition. Des renseignements propres à chaque paramètre sont fournis ci-dessous.

Substance	Orale	Cutanée	Inhalation
Kérosène (pétrole) (CAS 8008-20-6)	LD50 5500 mg/kg (rat)	LD50 5500 mg/kg (lapin)	Non disponible
Naphta léger aromatique (pétrole), solvant (CAS 64742-95-6)	LD50 2100 mg/kg (rat)	LD50 2000 mg/kg (lapin)	Non disponible
1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6)	LD50 3400 mg/kg (rat)	LD50 3160 mg/kg (lapin)	CL50 par inhalation vapor 10.2 mg/L (rat)
Cyclohexyldiméthylamine (CAS 98-94-2)	LD50 289 mg/kg (rat)	LD50 380 mg/kg (rat)	CL50 par inhalation vapor 3 mg/L
Cumène (CAS 98-82-8)	LD50 2700 mg/kg	Non disponible	Non disponible
Naphtalène (CAS 91-20-3)	LD50 533 mg/kg (rat)	LD50 16000 mg/kg (rat)	Non disponible

Estimation de la toxicité aiguë du mélange (ETA) : Non disponible. Aucune nouvelle ETA du mélange n'a été calculée.

Effets d'interaction : Aucun renseignement pertinent sur les interactions n'est facilement disponible dans les FDS sources contrôlées.

Listes de cancérogénicité : Le cumène et le naphtalène figurent dans les renseignements du NTP / réglementaires sur les substances cancérogènes et dans les listes de la Proposition 65 de la Californie relatives au cancer. Aucune substance cancérogène spécifiquement réglementée par l'OSHA n'est identifiée.

Autres renseignements / méthodologie : Lorsque des données propres au produit ne sont pas disponibles, la classification et les conclusions toxicologiques reposent sur les données disponibles concernant les composants, sur une extrapolation lorsque cela est approprié et sur les règles de classification des mélanges applicables en vertu du HCS 2024 et du RPD.

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Les renseignements expérimentaux relatifs aux propriétés écotoxicologiques du produit lui-même ne sont pas disponibles.

Classification environnementale supplémentaire : Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie 2, et danger à long terme pour le milieu aquatique, catégorie 2

12.1 Écotoxicité (aquatique et terrestre, selon les données disponibles) :

Toxicité aiguë :

Identification		Conc.	Espèce	Groupe
Distillats légers (pétrole), hydrotraitésCAS: 64742-47-8	LC50	>1 - 10 mg/L (96 h)		Poissons
	EC50	>1 - 10 mg/L (48 h)		Crustacés
	EC50	>1 - 10 mg/L (72 h)		Algues
Naphta léger aromatique (pétrole), solvant, <0.1% EC 200-753-7CAS: 64742-95-6	LC50	>1 - 10 mg/L (96 h)		Poissons
	EC50	>1 - 10 mg/L (48 h)		Crustacés
	EC50	>1 - 10 mg/L (72 h)		Algues
1,2,4-triméthylbenzèneCAS: 95-63-6	LC50	7.72 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poissons
	EC50	6.14 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacés
	EC50	Non disponible		Algues
Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, >1 % de naphtalèneCAS: 64742-94-5	LC50	>1 - 10 mg/L (96 h)		Poissons
	EC50	>1 - 10 mg/L (48 h)		Crustacés
	EC50	>1 - 10 mg/L (72 h)		Algues
CumèneCAS: 98-82-8	LC50	2.7 mg/L (96 h)	Salmo gairdneri	Poissons
	EC50	10.8 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacés
	EC50	2.6 mg/L (72 h)	Selenastrum capricornutum	Algues
NaphtalèneCAS: 91-20-3	LC50	1.6 mg/L (96 h)	Oncorhynchus mykiss	Poissons
	EC50	2.2 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacés
	EC50	Non disponible		Algues
CyclohexyldiméthylamineCAS: 98-94-2	LC50	28 mg/L (96 h)	Leuciscus idus	Poissons
	EC50	75 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacés
	EC50	2 mg/L (72 h)	Desmodesmus subspicatus	Algues

Toxicité chronique :

Identification		Conc.	Espèce	Groupe
CumèneCAS: 98-82-8	NOEC	0.38 mg/L	Pimephales promelas	Poissons
	NOEC	0.35 mg/L	Daphnia magna	Crustacés
NaphtalèneCAS: 91-20-3	NOEC	0.37 mg/L	Oncorhynchus kisutch	Poissons
	NOEC	0.59 mg/L	Daphnia pulex	Crustacés

12.2 Persistance et dégradabilité :

Renseignements propres à la substance :

Identification	Dégr.	Valeur	Biodégr.	Valeur
Naphta léger aromatique (pétrole), solvant, <0.1% EC 200-753-7CAS: 64742-95-6	BOD5	0.19 g O2/g	Conc.	Non disponible
	COD	0.44 g O2/g	Période	Non disponible



Fiche de données de sécurité
Conformément au 29 CFR 1910.1200 (HCS 2024) et au
SIMDUT 2022 (DORS/2022-272)

Diesel Treat

	BOD5/COD	0.43	% biodégradable	Non disponible
1,2,4-triméthylbenzèneCAS: 95-63-6	BOD5	Non disponible	Conc.	100 mg/L
	COD	Non disponible	Période	28 jours
	BOD5/COD	Non disponible	% biodégradable	18 %
CumèneCAS: 98-82-8	BOD5	Non disponible	Conc.	100 mg/L
	COD	Non disponible	Période	14 jours
	BOD5/COD	Non disponible	% biodégradable	40 %
NaphtalèneCAS: 91-20-3	BOD5	Non disponible	Conc.	Non disponible
	COD	Non disponible	Période	28 jours
	BOD5/COD	Non disponible	% biodégradable	74 %
CyclohexyldiméthylamineCAS: 98-94-2	BOD5	Non disponible	Conc.	20 mg/L
	COD	Non disponible	Période	28 jours
	BOD5/COD	Non disponible	% biodégradable	95 %

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES (suite)

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Renseignements propres à la substance :

Identification	Paramètre	Valeur
Kérosène (pétrole)CAS: 8008-20-6	BCF	5800
	Pow Log	5.25
	Potentiel	Très élevé
Distillats légers (pétrole), hydrotraitésCAS: 64742-47-8	BCF	130
	Pow Log	3.3
	Potentiel	Élevé
Naphta léger aromatique (pétrole), solvant, <0.1% EC 200-753-7CAS: 64742-95-6	BCF	Non disponible
	Pow Log	4
	Potentiel	Non disponible
1,2,4-triméthylbenzèneCAS: 95-63-6	BCF	154
	Pow Log	3.78
	Potentiel	Élevé
CumèneCAS: 98-82-8	BCF	120
	Pow Log	3.66
	Potentiel	Élevé
CyclohexyldiméthylamineCAS: 98-94-2	BCF	Non disponible
	Pow Log	2.31
	Potentiel	Non disponible

12.4 Mobilité dans le sol :

Identification	Ads.	Valeur	Vol.	Valeur
1,2,4-triméthylbenzèneCAS: 95-63-6	Koc	537	Henry	624.16 Pa·m ³ /mol
	Conclusion	Faible	Sol sec	Oui
	Tension superficielle	2.919E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Oui
CumèneCAS: 98-82-8	Koc	Non disponible	Henry	Non disponible
	Conclusion	Non disponible	Sol sec	Non disponible
	Tension superficielle	2.769E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Non disponible
NaphtalèneCAS: 91-20-3	Koc	Non disponible	Henry	Non disponible
	Conclusion	Non disponible	Sol sec	Non disponible
	Tension superficielle	1.306E-2 N/m (277.74 °C)	Sol humide	Non disponible
CyclohexyldiméthylamineCAS: 98-94-2	Koc	69.49	Henry	6.73 Pa·m ³ /mol
	Conclusion	Élevé	Sol sec	Non disponible
	Tension superficielle	Non disponible	Sol humide	Non disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Non disponible.

12.6 Autres effets nocifs :

Non décrit.

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes d'élimination : Ne pas rejeter le produit ou les déchets dans les drains. Éliminer le produit, les absorbants contaminés et les récipients par l'entremise d'un service autorisé de gestion des déchets, conformément aux exigences fédérales/nationales, étatiques/provinciales et locales applicables. Les récipients vides peuvent conserver des résidus dangereux.



Fiche de données de sécurité
Conformément au 29 CFR 1910.1200 (HCS 2024) et au
SIMDUT 2022 (DORS/2022-272)
Diesel Treat

États-Unis : Évaluer les déchets selon le cadre de la RCRA et les exigences applicables de l'EPA. Les exigences des États peuvent être plus rigoureuses. Les déchets ménagers générés par les activités domestiques normales sont exclus conformément au 40 CFR 261.4.

Canada : Gérer les déchets conformément aux exigences fédérales/provinciales applicables, notamment la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999).

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1-14.7 États-Unis — DOT des É.-U. / 49 CFR :

Rubrique	Informations du DOT des É.-U.
Número ONU / numéro d'identification	UN1268
Désignation officielle de transport	PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A.
Classe de danger	Liquide combustible
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui
Précautions spéciales / autres renseignements de source	Quantités limitées : 5 L. En vertu du 49 CFR 171.4, les exigences relatives aux polluants marins ne s'appliquent pas à certains colis non en vrac transportés par véhicule automobile, wagon ou aéronef, sauf lorsqu'ils sont transportés à bord d'un navire. Transport en vrac selon MARPOL/IBC : Sans objet.

Canada — TMD :

Rubrique	Informations TMD du Canada
Número ONU	UN3082
Désignation officielle de transport	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Hydrocarbures, C10-C13, aromatics, >1% naphthalène, Kerosine)
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Danger pour l'environnement	Oui
Précautions spéciales / vrac	Propriétés physico-chimiques : voir la section 9. Transport en vrac selon MARPOL/IBC : Non disponible.

Transport maritime — IMDG 42-24 : UN1268; PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A.; classe 3; étiquette 3; groupe d'emballage III; polluant marin : Oui. Dispositions spéciales : 223, 955, 363. EmS: F-E, S-E. Quantité limitée : 5 L. Groupe de séparation : Non disponible. Transport en vrac selon MARPOL/IBC : Non disponible.

Transport aérien — IATA/OACI 2025 : UN1268; PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A.; classe 3; étiquette 3; groupe d'emballage III; Danger pour l'environnement : Oui. Propriétés physico-chimiques : voir la section 9. Transport en vrac selon MARPOL/IBC : Non disponible.

Restrictions de transport : Ce produit n'est ni emballé ni préparé pour le transport conformément aux exigences de l'IMDG ou de l'IATA/OACI et n'est pas destiné à être expédié par voie maritime ou aérienne.

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1 États-Unis :

- Substances spécifiquement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1096) : Sans objet.
- Toxic Substances Control Act (TSCA) : Tous les composants sont inscrits ou exemptés.
- Article 313 de l'EPCRA (40 CFR, partie 372) : 1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6); Cumène (98-82-8); Naphtalène (91-20-3).
- Substances à déclarer en vertu de la CERCLA : Cumène (98-82-8) - U055; Naphtalène (91-20-3) - U165.
- Polluants atmosphériques dangereux en vertu de la Clean Air Act : Cumène (98-82-8); Naphtalène (91-20-3).
- Proposition 65 de la Californie — Cancer : Cumène (98-82-8); Naphtalène (91-20-3).
- California Proposition 65 - Malformations congénitales ou autres effets nocifs sur la reproduction : Sans objet.
- Code du travail de la Californie — Liste des substances dangereuses : 1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6); Cumène (98-82-8); Naphtalène (91-20-3).
- Massachusetts RTK - Liste des substances : Kérosène (pétrole); distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités; naphta léger aromatique (pétrole), solvant; 1,2,4-triméthylbenzène; hydrocarbures, C10-C13, aromatics, >1% naphthalène; cumène; naphthalène.
- Loi de la Pennsylvanie sur le droit à l'information des travailleurs et de la collectivité : Kérosène (pétrole); distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités; naphta léger aromatique (pétrole), solvant; hydrocarbures, C10-C13, aromatics, >1% naphthalène; naphthalène.
- Rhode Island - Substances dangereuses RTK : Cumène (98-82-8); Naphtalène (91-20-3).

15.1 Canada :

- Liste intérieure des substances (LIS) : Les composants divulgués sont inscrits, selon le cas.
- Inventaire national des rejets de polluants (INRP) 2025-2027 : naphta léger aromatique, solvant; 1,2,4-triméthylbenzène; cumène; naphtalène; naphta lourd aromatique, solvant; et distillats légers hydrotraités.
- Première Liste des substances d'intérêt prioritaire (LSIP1) : Naphtalène.
- Liste des substances toxiques — Partie 2 : Naphtalène.
- Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999).
- D'autres exigences fédérales, étatiques/provinciales et locales applicables peuvent s'appliquer.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Fondement réglementaire : Préparée afin de satisfaire aux exigences d'information du 29 CFR 1910.1200, y compris les annexes C et D (HCS 2024), ainsi qu'à la partie 4 / annexe 1 du Règlement sur les produits dangereux du Canada, y compris les modifications apportées par le DORS/2022-272.

Date de préparation : 2025-12-02

Date de révision : 2026-08-25

Avis de non-responsabilité : Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité reposent sur les FDS sources contrôlées des fournisseurs, les connaissances techniques et les références réglementaires actuelles. Ces renseignements ne constituent pas une garantie des propriétés du produit; ils décrivent les exigences de sécurité. Les méthodes de travail et les conditions d'utilisation échappent au contrôle direct du fournisseur. Les renseignements de la présente FDS concernent uniquement ce produit et les utilisations qui y sont précisées.